

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 92.083

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 19 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Octobre 1992

12 Octobre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BERLAND par M. LE GUEUT
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. MUSSETTI par M. HUGENDOBLER

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Programme de travaux au Port - Budget 1993 - Demande de subvention

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 21 AOUT 1992, Monsieur le Président du CONSEIL GENERAL a souhaité connaître le détail des investissements communaux susceptibles d'être aidés par le Département, pour des travaux à réaliser en 1993 au PORT DE ROYAN.

Les Services Techniques ont élaboré un programme pour un montant de 3.190.000,00 Francs se décomposant comme suit :

1 - Infrastructure . Entretien

- Réfection des chaussées et abords (QUAI DE LA VIEILLE JETEE), ainsi que démolition du parapet (PORT DE PECHE) et mise en place de garde-corps.
Ces travaux sont estimés prévisionnellement à la somme de 1.000.000,00 de Francs TTC

2 - Dragage

- Travaux de dragage, notamment du PORT DE PECHE, chenal d'accès, chenal intérieur et bassin de plaisance, soit :

* Port de Pêche	37.500m ³
* Chenal d'accès	30.000m ³
* Chenal intérieur	18.000m ³
* Cale des bacs	5.000m ³
* Bassin de plaisance	25.000m ³
	<hr/>
Volume total	115.500m ³

Ces travaux sont estimés prévisionnellement à la somme de 2.190.000,00 Francs TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la lettre du CONSEIL GENERAL du 21 Août 1992,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 1992 pour un montant estimé à 3.190.000 Francs T.T.C.
- de solliciter du CONSEIL GENERAL l'octroi de subventions au taux le plus élevé pour la réalisation de ce programme
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget pour l'exercice 1993

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Octobre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan

Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,